

Master en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique ESAHR

Détail des unités d'enseignement **Bloc 1¹**

UE I.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	17/60
Heures de cours	180h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PÉDAGOGIE MUSICALE	9	60h	Q1+Q2	4	Hélène Stuyckens
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT - PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et/ou en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 8 ans dans l'UE I.01, les enfants de 8 à 12 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

¹ La première année de bachelier (cycle 1 bloc 1) est organisée en tronc commun pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ECA) et pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR).

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.01 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique.

L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Travaux pratiques, entraînement, exercices d'application avec des classes pilotes.

L'étudiant·e sera amené·e à se constituer un recueil de chansons qu'il·elle sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre, mettre en lien avec les notions musicales.

L'étudiant·e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage abordant les notions travaillées dans l'UE.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60 (4 IMEP + 5 Hénallux)
Heures de cours	120h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	2	24h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Marie Coumans

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » ont pour objectif d'ouvrir les étudiant·es à la créativité musicale, corporelle et pédagogique.

Elles vont l'amener à oser s'affirmer en tant que musicien·ne et pédagogue créatif·ve et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur·rice et interprète.

Ils·Elles s'ouvriront également à d'autres types d'arts à travers les cours d'arts plastiques, de corps/parole et de patrimoine littéraire.

Ils·Elles seront amené·e.s à découvrir différents médias, différentes techniques artistiques pour élargir leurs pratiques et tisser des liens entre les 3 domaines de l'ECA.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant·es vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux·elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels.

Ils·Elles s'ouvriront aux autres étudiant·es avec lequel·les ils·elles seront amené·es à travailler, mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets ainsi qu'aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils·Elles seront amené·es à créer à partir de contraintes, et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils·Elles seront amené·es à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, ...

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus et affirmer la personnalité artistique de l'étudiant·e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune ;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Installer les bases d'une pratique rythmique et corporelle.
- Activités envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant·e, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Inscrits dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Alyssa Lambot → alyssalbt@hotmail.com Thierry Bouillet → thierry.bouillet@imep.be Michel Lambert → michel.lambert@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Alyssa Lambot Thierry Bouillet Michel Lambert

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant-e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant-e sera amené-e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant-e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant-e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant-e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant-es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant-e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...) ;
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	15h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
PSYCHOPÉDAGOGIE - DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1 Semaine intensive	1	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant-e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, ...

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant-es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif afin de
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20. L'évaluation consiste en une épreuve écrite et/ou orale sur la matière.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Programmes ESAHR en filière de préparatoire
- Programmes et référentiels de l'école fondamentale (ECA)

- Rédaction d'un rapport de stage d'observation
- Mise par écrit d'une activité d'éducation musicale dans un canevas, étapes par étapes
- Démarches à entreprendre en vue d'un stage actif, de la première prise de contact avec l'établissement au déroulement de la leçon en classe

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.05 : Stages – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	Lieux de stages

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
STAGES	6	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des enfants de 5 à 8 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et M3-P1-P2 en école du jour).

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 5 à 8 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

ESAHR

Stages d'observation dans les filières de préparatoire, de formation et de qualification : l'étudiant·e rédigera un rapport de stage d'observation dans lequel figureront le déroulement de la leçon ainsi que son analyse réflexive et critique.

Stages actifs en préparatoire.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant·e en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

École de jour

Stages, individuels ou collectifs, avec des classes de M3-P1-P2.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur Moodle.

UE I.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Emmanuel Grégoire → gregoire.emmanuel@hotmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
AUDITIONS COMMENTÉES	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
SÉMINAIRES, VISITES, CONCERTS	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens.
L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

UE I.07 : Informatique – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Jean-Julien Filatriau → jeanjulien.filatriau@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
INFORMATIQUE (APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE)	2	30h	Q1+Q2	1	Jean-Julien Filatriau

Contribution au profil d'enseignement du programme

L'unique activité d'apprentissage constituant l'UE I.07, intitulée « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » vise au développement de compétences spécifiques dans les domaines du numérique et des sciences informatiques, en lien avec les pratiques musicales et leur pédagogie. Plus spécifiquement, l'objectif de ce cours sera la prise en main par les étudiant·es d'un certain nombre d'outils informatiques qu'ils-elles seront amené·es à utiliser dans le cadre de leurs études à l'IMEP puis de leur future vie professionnelle. Ces outils seront exploités au sein de différents scénarios didactiques élaborés en collaboration avec les professeur·es de pédagogie, afin de répondre aux besoins spécifiques des futurs enseignant·es.

Parmi ces outils seront abordés au cours de l'année l'éditeur de partition MuseScore, le logiciel de montage audionumérique Audacity, la plateforme de création de site web Wix ainsi que le Solfegiciel, logiciel didactique développé à l'IMEP et destiné à l'entraînement de la lecture solfégique. Ces différents outils sont libres et fonctionnent sur les systèmes d'exploitation Windows, Linux et Mac OS. Leur apprentissage se fera par la pratique, via la réalisation d'une série d'exercices de complexité progressive en cours et à domicile.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » permettra d'évaluer le développement de la littératie numérique et l'initiation aux sciences informatiques dans une perspective d'utilisation à des fins d'ordre éducatif, pédagogique et didactique. Elle tendra à accompagner les étudiant·es dans la maîtrise de différents outils logiciels et technologies numériques en vue de leur intégration dans leurs futures pratiques pédagogiques.

Le déroulement de cette activité d'apprentissage se fera en étroite collaboration avec les disciplines liées à la pédagogie, que ce soit tant au niveau de l'éducation musicale que de la formation musicale, afin de correspondre aux exigences spécifiques des futurs enseignant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » sera basée d'une part sur une évaluation continue, complétée d'autre part par deux examens se déroulant lors des sessions de janvier et juin.

L'évaluation continue consistera en la réalisation de travaux hebdomadaires courts, réalisés pendant le cours et à domicile, et portant sur les différents outils abordés pendant l'année. Les examens en

session permettront quant à eux de valider l'intégration complète des outils abordés pendant l'année, par la réalisation de tâches spécifiques telles que la réécriture de partitions, la création d'un montage audionumérique ou l'élaboration d'activités didactiques reposant sur différentes ressources techno-pédagogiques.

L'UE est validée si la moyenne globale des évaluations continue et en session est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » aura pour objectif principal d'associer pratiques pédagogiques et technologies numériques. Elle consistera à la prise en main d'une série de logiciels spécifiques au domaine de la musique et de son enseignement.

Le cours sera basé sur la réalisation de différents exercices permettant d'appréhender les principales fonctionnalités des outils étudiés. Ces exercices seront réalisés individuellement sur les ordinateurs personnels des étudiants ou sur ceux de la salle informatique de l'IMEP. Des fiches décrivant en détail les manipulations à réaliser pour chaque exercice seront fournies aux élèves, et constitueront le syllabus du cours disponible sur la plate-forme Moodle.

Les objectifs particuliers de cette activité d'apprentissage sont, entre autres :

- éditer avec MuseScore des partitions comprenant l'ensemble des éléments de notation musicale (éléments mélodiques et rythmiques, accords, paroles, nuances, articulations etc...)
- maîtriser les fonctionnalités de montage audionumérique avec Audacity (import/export de fichiers audio sous différents formats, copier/couper/coller, traitement de la dynamique, effets audionumérique de base)
- insérer un décompte de tempo au début d'un fichier en utilisant Audacity et MuseScore.
- maîtriser l'ensemble des fonctionnalités de paramétrage du Solfegiciel afin de pouvoir l'exploiter de façon autonome et optimale, que ce soit pour sa propre pratique solfégique ou dans le cadre de cours de FM dispensés par les étudiants.
- créer et mettre en ligne une page web incluant différents éléments multimédias (sons, vidéos) avec Wix.

Cette activité d'apprentissage aura enfin pour but de préparer les étudiants à utiliser les logiciels mentionnés plus haut dans le cadre d'activités pédagogiques, en stage ou lors de séances de remédiation qui se dérouleront dans la suite de leur cursus.

UE I.08 : Posture enseignante – cycle 1 bloc 1

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Cécile Hayez → cecile.hayez@henallux.be Rémi Scoupe → remi.scoupe@henallux.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
POSTURE ENSEIGNANTE	4	30h	Q1	1	Cécile Hayez Rémi Scoupe

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette UE contribue à donner des outils à l'étudiant.e afin de construire son identité en tant qu'individu capable de se positionner et d'agir dans le contexte scolaire, soucieux des valeurs éthiques et en partenariat avec d'autres acteurs. L'unité apportera des outils pour travailler en équipe et pour collaborer avec les différents partenaires.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant.e sera capable d'établir son profil communicationnel, de connaître et de pouvoir utiliser les étapes du processus identitaire ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes communicationnels des groupes d'acteurs pour concrétiser son projet de formation ; de coopérer avec ses pairs dans le cadre de la formation ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes spécifiques à son futur milieu professionnel.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE sera évaluée par les pairs via l'outil « Atelier » de Moodle. Cette évaluation se déroulera en trois phases :

1. Phase de dépôt du e-portfolio à une date précise annoncée en début de cours.
2. Phase de *peer review* réalisée lors de la dernière séance de cours.
3. Phase de clôture et de validation par les enseignants.

L'e-portfolio comptera pour 80% des points et la phase de *peer review* pour 20% des points. L'activité d'apprentissage donne lieu à une seconde session. L'unité d'enseignement est réussie si l'étudiant.e obtient la cote de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques :

L'UE Posture enseignante repose sur une démarche expérientielle retranscrite dans un e-portfolio. Elle alternera quatre types de d'activités:

- des temps de récits d'expériences et de ressentis • des temps d'observation et d'analyse
- des temps de conceptualisation

- des temps de transfert, voire d'expérimentation

Contenus :

- Chapitre 1. Ce qui fait que je suis ici
- Chapitre 2. L'étudiant.e que je suis
- Chapitre 3. Le ou la professionnel.le que je serai

Supports :

- Syllabus
- Lectures suggérées et/ou imposées
- Plateforme Moodle (12 fiches d'activités)

UE I.09 : MLF – cycle 1 bloc 1

Crédits	5/60
Heures de cours	60
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Elodie Oger → elodie.oger@henallux.be
Lieu d'enseignement	Henallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : PRATIQUE DE L'ÉCRIT	5	60	Q2	1	Elodie Oger Anne Silan Delphine Gasperi Magali Decamps

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette unité d'enseignement vise à rencontrer les exigences et les objectifs fixés par la réforme de la formation initiale des enseignants en termes de maîtrise de la langue française.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant.e devra montrer sa capacité à comprendre un texte écrit informatif ou de type scientifique afin d'être capable d'engager une attitude réflexive et liée à la recherche. L'étudiant.e est capable de reformuler et synthétiser les idées développées dans un texte informatif ou de produire un texte d'opinion en mobilisant diverses stratégies. L'étudiant.e sera capable de maîtriser le fonctionnement de la langue française.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en un examen écrit donnant lieu à une seconde session.

L'examen est réussi lorsque les trois conditions cumulatives ci-dessous sont remplies :

1. Réussir la partie « Questionnaire de lecture » avec 60% de réponses correctes ;
2. Réussir la production écrite avec 50%, indépendamment du fonctionnement de la langue ;
3. Atteindre 97% de formes correctes pour le fonctionnement de la langue dans la production écrite.

Contenu, objectifs, sources et supports

À travers des ateliers de lecture et d'écriture, des analyses de productions, un outillage théorique et des exercices en autonomie, l'UE vise les objectifs suivants :

1. **Manifester sa compréhension** d'un texte écrit informatif, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- activer ses connaissances
- anticiper
- s'appuyer sur la silhouette du texte
- traiter l'information

- se poser des questions
- inférer
- repérer le dispositif énonciatif
- identifier et réparer la perte de compréhension
- dégager l'idée principale
- identifier la structure
- percevoir les relations logiques
- percevoir la progression de l'information
- traiter le lexique spécialisé
- comprendre les interactions entre le verbal et le non-verbal (illustrations, tableaux, graphiques...)

2. Reformuler l'idée principale d'un texte informatif

- réécrire sans altérer le sens du texte
- réécrire sans trace de subjectivité
- recourir à une formulation dense et concise

3. Produire un texte d'opinion, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- adapter le dispositif énonciatif par rapport au genre de texte
- formuler clairement un point de vue
- utiliser un plan de texte parmi ceux présentés pour adapter sa stratégie argumentative
- utiliser différents types d'arguments (logiques et affectifs) pour diversifier son argumentation - développer un argument
- relier les arguments (organisateurs et connecteurs logiques)
- utiliser les anaphores et les modalisateurs pour renforcer son propos
- segmenter correctement son texte

4. Fonctionnement de la langue

- orthographe grammaticale - orthographe lexicale
- syntaxe
- ponctuation

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ESAHR**

*Détail des unités d'enseignement
Bloc 2*

UE II.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	15/60
Heures de cours	210h
Prérequis	U.E. I.01
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MÉTHODOLOGIE DE LA FORMATION MUSICALE ET CHANT D'ENSEMBLE	7	90h	Q1+Q2	4	Pierre-Emmanuel Aubry
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Michel Lambert
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de développer les savoirs artistiques et pédagogiques nécessaires à l'enseignement de la musique en ESAHR, pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus sont organisés dans une logique de continuité et de progression :

- en **UE I.01**, ils ciblent les niveaux préparatoires et F1 en ESAHR, les élèves de 5 à 7 ans en ECA;

- en **UE II.01**, les niveaux F1 à F4 ainsi que FA1 et FA2 (adultes) ;
- en **UE III.01**, les niveaux F4 à F5, FA3, Qualification et Transition ;
- en **UE IV.01**, ils sont approfondis en fonction du projet professionnel et du travail de fin d'études.

Acquis d'apprentissage et mode d'évaluation

Les acquis de l'**UE II.01** sont sanctionnés par une **épreuve intégrée**, à la fois **artistique et pédagogique**, mobilisant les compétences travaillées dans les cinq cours de l'UE (méthodologie de la formation musicale, pratiques vocales collectives, accompagnement, techniques vocales, harmonie pratique).

Lors de cette épreuve, l'étudiant·e démontre sa capacité à :

- **Constituer, transmettre et interpréter un recueil d'œuvres ou de textes musicaux adaptés** (monodiques ou polyphoniques, issus de styles variés : classique, variété, solfèges, etc.) et en assurer une mise en œuvre vocale et instrumentale de qualité : justesse, rythme, diction, expressivité, accompagnement, apprentissage a cappella, direction et exploitation pédagogique ;
- **Maîtriser l'harmonie pratique**, par l'harmonisation de mélodies, la réalisation de basses chiffrées ou de grilles d'accords, avec respect du style, pertinence des formules et cohérence harmonique ;
- **Attester de sa maîtrise du clavier**, par l'exécution d'un répertoire imposé ou choisi, de gammes et d'exercices techniques, avec aisance, expressivité et justesse stylistique ;
- **Présenter et conduire une ou plusieurs exploitations pédagogiques** construites à partir du recueil d'œuvres ou de textes musicaux, en intégrant oreille, rythme, lecture, théorie et créativité, dans une logique progressive et adaptée au public ;
- **Intégrer l'ensemble des compétences musicales et pédagogiques** précédentes dans une démarche cohérente, en articulant technique, expression, créativité et méthodologie au service d'une séquence d'enseignement en ESAHR, en lien avec les compétences et objectifs détaillés dans la section *Contenu, objectifs, sources et supports*.
- **Défendre devant le jury les travaux réalisés en classe, à domicile ou en stage**, en explicitant les choix méthodologiques et en adoptant une posture réflexive.

L'UE est validée si la cote globale obtenue à cette épreuve intégrée est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités de l'UE II.01 préparent l'étudiant·e à concevoir et mettre en œuvre des séquences pédagogiques de formation musicale adaptées aux niveaux FM 1 à 4 et FA1–FA2 en ESAHR. Ces séquences s'inscrivent dans le cadre fixé par l'**AGCF du 11 octobre 2023 relatif au référentiel de compétences et à l'organisation des cours en ESAHR**, et visent à développer les quatre axes fondamentaux : **maîtrise technique, intelligence artistique, créativité et autonomie**.

Les contenus abordés couvrent l'ensemble des objectifs et compétences définis par le référentiel : développer l'observation, l'écoute, la concentration, la mémorisation, la rigueur et la curiosité ; s'approprier les bases corporelles et vocales (respiration, posture, diction), les dimensions temporelles (tempo, pulsation, rythme), expressives (dynamique, phrasé, timbre), mélodiques et harmoniques (intervalles, accords, cadences) ; pratiquer la musique seul et en groupe, avec ou sans partition, dans des styles variés ; décoder et restituer à l'oreille, déchiffrer et interpréter un texte musical, improviser ou créer des variantes, lire à vue et se produire devant un auditoire.

Ces apprentissages sont systématiquement envisagés dans une perspective de **transposition pédagogique** : l'étudiant-e apprend à transformer ces objectifs et compétences en séquences progressives et adaptées au public de l'ESADR (niveaux F1 à F4 et FA1–FA2), en articulant technique, expression, créativité et autonomie.

Tous les documents, consignes et supports pédagogiques sont mis à disposition sur la plateforme Moodle.

UE II.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (4 IMEP + 4 Hénallux)
Heures de cours	120h
Prérequis	U.E. I.02
Responsables de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	1	24h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » visent à ouvrir les étudiant·e·s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Elles les encouragent à s'affirmer comme musiciens et pédagogues créatifs et à prendre une part active dans une création collective en tant qu'interprètes, instrumentistes et compositeurs·trices.

En expérimentant une pédagogie par projets, les étudiant·e·s développent l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en soi, le sens des responsabilités, l'audace, l'initiative, la curiosité et le partage culturel. Ils·elles s'ouvrent à la collaboration avec leurs pairs, mais aussi aux publics rencontrés lors des restitutions, aux artistes, aux lieux et aux activités culturelles qui leur sont proposés.

Ils·elles apprennent à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestration, arrangement, accompagnement, chant, interprétation), tout en expérimentant le rythme sous des formes corporelles et expressives (percussions, percussions corporelles, mouvement, danse, jeux rythmiques). Les compétences techniques, musicales et expressives sont progressivement travaillées et intégrées, afin de permettre à chacun·e d'affirmer sa personnalité artistique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE II.02 permettront d'évaluer la capacité de l'étudiant·e à :

- **Mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires** dans les différents domaines artistiques concernés (musique, mouvement, arts plastiques, corps, parole, littérature) et établir des liens entre eux dans une perspective d'ouverture culturelle et de construction d'une culture commune.
- **Communiquer avec rigueur et créativité**, en maîtrisant la langue française écrite et orale de manière adaptée aux contextes artistiques, pédagogiques et collaboratifs.
- **Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'enseignement et d'apprentissage variées**, de nature à renforcer la motivation, la confiance en soi, la créativité, l'esprit d'initiative et la coopération des élèves.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations atteint au minimum 10/20.

L'évaluation comprend :

- une **création artistique collective** menée à l'IMEP, mobilisant la participation active de chaque étudiant·e ;
- des **épreuves disciplinaires spécifiques** aux différentes composantes de l'ECA (rythmique et mouvement, créativité, arts plastiques, corps et parole, patrimoine littéraire).

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités de l'UE II.02 visent à poser les bases d'une pratique musicale, rythmique, vocale et corporelle créative. Les jeux chantés et les chants dansés en constituent le cœur, enrichis par des mouvements associés à des répertoires chantés et écoutés. Ces pratiques sont complétées par des activités plastiques, corporelles et littéraires, qui ouvrent les étudiant·e·s à d'autres formes d'expression artistique.

Chaque activité est conçue pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant·e et favoriser leur transposition pédagogique dans les classes. Inscrite dans une démarche d'apprentissage par projet, l'UE propose des contenus, des ouvertures culturelles et des supports qui varient en fonction du projet collectif mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation sont disponibles sur la plateforme Moodle.

UE II.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	I.03
Responsables de l'UE	Michel Lambert michel.lambert@imep.be Thierry Bouillet thierry.bouillet@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet Michel Lambert
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage de l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par la voix, le corps, un instrument et l'écriture, en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e est progressivement amené·e à comprendre et manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire au moyen d'un système de notation. Il·elle découvre puis utilise des outils facilitant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

Il·elle apprend à s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, à apprécier différents supports en mobilisant des démarches analytiques et à opérer des choix pertinents. L'observation du répertoire sert également de base à l'apprentissage et à la maîtrise de techniques d'écriture, dans le but de développer la créativité. L'UE vise ainsi à amener l'étudiant·e à écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (études pour débutant·e-s, arrangements pour un groupe d'élèves).

- UE I.03 donne les bases en écoute et lecture musicales et permet d'acquérir les notions fondamentales de la théorie musicale. Elle initie également à des stratégies de travail et à une méthodologie favorisant le développement progressif des compétences disciplinaires.
- UE II.03 développe les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques et à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Elle introduit des méthodologies d'analyse et des techniques d'écriture essentiellement liées au système tonal.
- UE III.03 perfectionne les compétences en audition musicale, en maîtrise corporelle des productions rythmiques et en lecture d'œuvres complexes issues de tous répertoires. Les

méthodologies d'analyse et les techniques d'écriture y sont approfondies à travers l'étude de styles, genres, traditions et époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les acquis de l'UE « Formation musicale » sont sanctionnés par une évaluation portant sur la capacité de l'étudiant·e à :

- mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation le·la prépare à enseigner ;
- comprendre l'épistémologie de la formation musicale et en dégager les enjeux pédagogiques ;
- établir des liens entre les différentes disciplines artistiques et culturelles, en favorisant les croisements et la cohérence des apprentissages ;
- contribuer à la construction d'une culture commune, dans une perspective d'ouverture, de responsabilité et de développement solidaire.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Pour l'U.E. II.03, l'évaluation des cours d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures est intégrée.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...) ;
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Les activités d'apprentissage d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures sont intégrées. Elles visent à donner des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation

du répertoire à travers des points de vue différents :

- Contextualisation historique
- Problématique des styles
- Analyse formelle
- Analyse harmonique
- Analyse phraséologique
- Analyse motivique et paradigmatic
- Réinvestissement des notions observées dans à travers l'écriture

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE II.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (2 Imep + 6 Hénallux)
Heures de cours	87h
Prérequis	U.E. I.01 – U.E. I.04
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PSYCHOPÉDAGOGIE – DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1	1	Pierre-Emmanuel Aubry
INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE DONT DIFFÉRENCIATION	6	72h	Q1+Q2	1	Bénédicte Williot Rémi Scoupe Marielle Vancamp

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette unité d'enseignement vise à développer chez les futurs enseignants une compréhension articulée entre la psychopédagogie, la didactique musicale et l'ingénierie pédagogique, afin de leur permettre d'agir avec compétence dans les différents contextes d'enseignement de la musique en ESAHR.

L'UE se compose de deux cours complémentaires dispensés dans les institutions partenaires :

- À la Hénallux : Ingénierie pédagogique et différenciation, centré sur la conception, la régulation et l'évaluation des apprentissages.
- À l'IMEP : Psychopédagogie – Didactique musicale, centré sur les dynamiques humaines, les cadres institutionnels et la mise en œuvre concrète de la didactique en formation musicale.

Ces deux volets visent à fournir à l'étudiant une vision intégrée du métier d'enseignant : comprendre les fondements théoriques et institutionnels, concevoir des dispositifs cohérents et différenciés, et agir avec discernement dans la pratique quotidienne.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Partie Hénallux – Ingénierie pédagogique et différenciation

- Les activités d'apprentissage organisées à la Hénallux permettront d'évaluer :
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques : méthodologies d'enseignement, gestion de groupes, pratiques réflexives et citoyennes ;
- la mise en œuvre de pédagogies variées et différenciées, la reconnaissance des difficultés d'apprentissage et la mise en place de remédiations immédiates ;
- la capacité d'analyse de l'environnement institutionnel et organisationnel, en lien avec la collaboration entre acteurs du système éducatif ;

- la participation aux démarches de pilotage et d'amélioration du système éducatif ;
- la maîtrise des aspects administratifs et statutaires du métier ;
- la conception et la mise en œuvre de pratiques d'accompagnement personnalisé tenant compte des besoins spécifiques et des profils d'apprenants (aménagements raisonnables, co-intervention, différenciation).

Partie IMEP – Psychopédagogie – Didactique musicale

Les activités d'apprentissage organisées à l'IMEP permettront d'évaluer :

- la compréhension des cadres légaux et institutionnels propres à l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR) ;
- la capacité d'analyse des dynamiques de groupe au sein des classes et établissements ;
- la conception, la mise en œuvre et l'analyse réflexive de leçons de formation musicale ;
- la capacité à intégrer les quatre axes du référentiel ESAHR (maîtrise technique, intelligence artistique, autonomie, créativité) dans les activités d'enseignement.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'unité d'enseignement est validée si la cote globale obtenue atteint au moins 10/20.

Elle comprend deux évaluations distinctes :

- Hénallux : épreuve écrite individuelle en janvier, portant sur la conception d'un scénario pédagogique, la différenciation, les démarches d'apprentissage et les fondements de l'ingénierie pédagogique.
- IMEP : épreuve écrite en janvier, axée sur les cadres légaux, la dynamique de groupe et la conception de leçons de formation musicale intégrant les quatre axes du référentiel ESAHR.

Contenu, objectifs, sources et supports

Partie Hénallux – Ingénierie pédagogique et différenciation

Contenu :

- Étapes de conception d'un scénario pédagogique : identification des compétences, intentions pédagogiques, analyse-matière, prérequis, alignement pédagogique
- Introduction à la différenciation : obstacles matière, profils d'apprenants, indices et aides à fournir
- Les temps de l'apprentissage : mobilisation, apprentissage, régulation, transfert
- Les méthodes d'apprentissage actives : situation-problème, apprentissage par les pairs, induction, déduction, synthèse, structuration
- Statut de l'erreur et évaluation (diagnostique, formative, sommative, grilles critériées)
- Facilitateurs d'apprentissage : motivation, cadre sécurisant, métacognition

- Pédagogie par projets, ludopédagogie
- Micro-gestes de l'enseignant : consignes, gestion du temps, de l'espace et du matériel
- Ancrage des pratiques dans les grands concepts pédagogiques : enfant acteur, tâtonnement expérimental, conflit socio-cognitif, zone proximale de développement, approche par compétences, enseignement explicite

Partie IMEP – Psychopédagogie – Didactique musicale

Objectif général :

Apporter aux étudiants des connaissances et des compétences complémentaires pour faciliter leur insertion professionnelle dans le milieu de l'ESAHR.

Objectifs particuliers :

Le cours est structuré en trois volets :

- Compréhension des cadres légaux et institutionnels qui régissent l'enseignement en ESAHR ;
- Analyse des dynamiques de groupe, tant au niveau de la classe que de l'établissement ;
- Conception, mise en œuvre et analyse réflexive de leçons de formation musicale intégrant les quatre axes du référentiel ESAHR (maîtrise technique, intelligence artistique, autonomie, créativité).

Contenu :

De manière non exhaustive, les points suivants seront abordés :

Partie A – Cadre légal et institutionnel

- Réseaux d'enseignement
- Hiérarchie des normes (lois, décrets, arrêtés, circulaires)
- Décret du 2 juin 1998 (ESAHR)
- AGCF du 11 octobre 2023 (référentiel de compétences ESAHR)
- Décret du 6 juin 1994 (statut des membres du personnel)

Partie B – Dynamiques de groupe

- Culture d'établissement (modèle de Schneider)
- Pratiques collaboratives et métaphore du crayon
- Diversité des relations professionnelles entre enseignants
- Résistance au changement
- Rôles au sein d'un groupe d'élèves

Partie C – Didactique musicale et conception de leçons

- Élaboration, par petits groupes, de plans de cours destinés aux classes de formation musicale (F1 à F4, FA1–FA2)
- Réflexion collective sur l'intégration des quatre axes ESAHR dans chaque activité proposée
- Présentation et discussion des plans de cours en séance, avec analyse critique et mise en perspective didactique

Évaluations (Imep)

Épreuve écrite en session de janvier.

UE II.05 : Stages – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	45h
Prérequis	I.05-I.01
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	8	45h	Q1+Q2	3	Pierre-Emmanuel Aubry

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » visent à confronter progressivement l'étudiant·e à la réalité de l'enseignement musical en ESAHR.

En bloc 2, l'UE II.05 le·la prépare à concevoir, conduire et analyser des séquences pédagogiques en formation musicale auprès d'enfants de 7 à 11 ans (niveaux F1 à F4, filières enfants et adultes FA1–FA2).

L'étudiant·e est amené·e à articuler observation, mise en pratique et analyse réflexive, en s'appropriant les outils didactiques et administratifs nécessaires à la profession. Ces stages constituent une étape essentielle dans la construction de son identité professionnelle, en lien avec les UE de didactique et de méthodologie.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

À l'issue de l'UE II.05, l'étudiant·e démontre sa capacité à :

- planifier, préparer et conduire des séquences pédagogiques adaptées aux niveaux FM 1 à 4 et FA1–FA2 en ESAHR ;
- mobiliser ses compétences didactiques et pédagogiques : gestion du groupe, clarté des consignes, progressivité, adaptation aux publics ;
- analyser de manière critique ses pratiques et réguler son enseignement en fonction des observations et retours reçus ;
- produire des rapports d'observation rigoureux et pertinents, mettant en évidence les apprentissages et leur transfert possible ;
- respecter les procédures administratives et institutionnelles liées aux stages, en collaborant efficacement avec les maîtres de stage, les directions et le professeur référent.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote globale obtenue est au minimum de 10/20.

Les modalités précises d'organisation, de suivi et d'évaluation des stages sont définies dans le document de procédures de stage disponible sur Moodle.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'UE II.05 comprend 45 périodes de stage réparties comme suit :

- 20 périodes actives (enseignement devant les classes ESAHR), incluant au moins :

- 2 à 4 périodes en préparatoire,
 - 6 périodes en F1–F2–FA1,
 - 6 périodes en F3–F4–FA2,
 - 2 périodes dans les classes du professeur (Conservatoire de Namur).
 - Deux leçons doivent être filmées et transmises au professeur.
- 25 périodes d'observation / observation participative, réparties dans les mêmes niveaux.
- 10 leçons testées en classe, obligatoires, préparées et évaluées par le professeur.

Les stages doivent être réalisés dans au moins trois établissements différents. Les sujets peuvent être proposés par le maître de stage ou par l'étudiant, en accord avec le professeur, en lien avec les contenus des cours de pédagogie.

Toutes les consignes, le calendrier détaillé et les documents utiles (conventions, fiches de suivi, canevas de rapports, grilles d'évaluation) sont disponibles sur Moodle.

UE II.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	4/60
Heures de cours	60h
Prérequis	U.E. I.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller → catherine.miller@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Tous les contenus, objectifs, les sources et l'ensemble des documents et supports seront disponibles dans les espaces de cours sur Moodle.

UE II.07 : Philosophie et éthique de l'éducation – cycle 1 bloc 2

Crédits	3/60 (UNamur)
Heures de cours	21h
Prérequis	U.E. I.08
Responsable de l'UE	Cédric Vanhoolandt cedric.vanhoolandt@unamur.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
QUESTION GÉNÉRALE DE PHILOSOPHIE ET ÉTHIQUE DE L'ÉDUCATION	3	22h	Q2	1	Cédric Vanhoolandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Acquis d'apprentissage terminaux :

- Agir en tant qu'acteur d'une organisation, conscient des enjeux sociétaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux, dans le respect de l'éthique professionnelle et des valeurs citoyennes.
- Gérer le groupe classe en situation pédagogique et éducative.
- Pratiquer la démarche réflexive.
- S'engager dans une démarche de recherche.
- S'inscrire dans une dynamique de développement professionnel.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de:

- mener une réflexion philosophique comprenant questionnement et argumentation
- reconnaître les enjeux déontologiques et éthiques dans des situations d'éducation/enseignement concrètes
- élaborer un dispositif pédagogique à destination d'enfants/adolescents basé sur le référentiel de l'EPC

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

	Février - Juin	Deuxième session
Travaux	Travail préparatoire à l'examen pondération : 30%	Travail préparatoire à l'examen pondération : 30%
Examens	Examen écrit pondération : 60%	Examen écrit pondération : 60%

Autres	Participation active en séance pondération : 10%	Participation active en séance pondération : 10%
--------	--	--

* Pondération en % par rapport au total

Le travail préparatoire est à réaliser en sous-groupe et sa remise est nécessaire pour pouvoir présenter l'examen écrit.

Examen écrit individuel à questions ouvertes, notamment de type exercice d'application sur base du travail préparatoire.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques

Alternance entre exposés de type magistral et activités pratiques à réaliser en séance. Un travail préparatoire à l'examen en sous-groupe doit être réalisé en dehors des séances.

Contenus

- Qu'est-ce que la philosophie de l'éducation?
- L'applicationnisme dans le domaine de l'éducation
- La pédagogie socratique: enjeux éducatifs et démocratiques
- Qu'est-ce que la neutralité ?
- Convictions, croyances et connaissances
- Le statut et la condition de l'enfant
- Quelles normes/valeurs enseigner et quelles normes/valeurs pour enseigner ?
- Le questionnement avec l'enfant/l'adolescent : sens, modèles, méthodologies et outils pédagogiques.

Ces concepts reposeront notamment sur l'analyse de situations auxquelles les étudiants pourraient être confrontés dans la classe ou l'école. L'étudiant s'exercera à problématiser, conceptualiser et argumenter.

Supports indispensables

Les supports de cours seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

Des ressources complémentaires seront mises à disposition sur le Moodle.

Sources et références

Elles seront détaillées sur Moodle.

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ESAHR**

Détail des unités d'enseignement
Bloc 3

UE III.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	15/60
Heures de cours	210h
Prérequis	UE II.01
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MÉTHODOLOGIE DE LA FORMATION MUSICALE ET CHANT D'ENSEMBLE	7	90h	Q1+Q2	4	Pierre-Emmanuel Aubry
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Michel Lambert
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de développer les savoirs artistiques et pédagogiques nécessaires à l'enseignement de la musique en ESAHR, pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus sont organisés dans une logique de continuité et de progression :

- en **UE I.01**, ils ciblent les niveaux préparatoires et F1 en ESAHR, les élèves de 5 à 7 ans en ECA;
- en **UE II.01**, les niveaux F1 à F4 ainsi que FA1 et FA2 (adultes) ;
- en **UE III.01**, les niveaux F4 à F5, FA3, Qualification et Transition ;

- en **UE IV.01**, ils sont approfondis en fonction du projet professionnel et du travail de fin d'études.

Acquis d'apprentissage et mode d'évaluation

Les acquis de l'**UE III.01** sont sanctionnés par une **épreuve intégrée**, à la fois **artistique et pédagogique**, mobilisant les compétences travaillées dans les cinq cours de l'UE (méthodologie de la formation musicale, pratiques vocales collectives, accompagnement, techniques vocales, harmonie pratique).

Lors de cette épreuve, l'étudiant·e démontre sa capacité à :

- **Constituer, transmettre et interpréter un recueil d'œuvres ou de textes musicaux adaptés** (monodiques ou polyphoniques, issus de styles variés : classique, variété, solfèges, etc.) et en assurer une mise en œuvre vocale et instrumentale de qualité : justesse, rythme, diction, expressivité, accompagnement, apprentissage a cappella, direction et exploitation pédagogique ;
- **Maîtriser l'harmonie pratique**, par l'harmonisation de mélodies, la réalisation de basses chiffrées ou de grilles d'accords, avec respect du style, pertinence des formules et cohérence harmonique ;
- **Attester de sa maîtrise du clavier**, par l'exécution d'un répertoire imposé ou choisi, de gammes et d'exercices techniques, avec aisance, expressivité et justesse stylistique ;
- **Présenter et conduire une ou plusieurs exploitations pédagogiques** construites à partir du recueil d'œuvres ou de textes musicaux, en intégrant oreille, rythme, lecture, théorie et créativité, dans une logique progressive et adaptée au public ;
- **Intégrer l'ensemble des compétences musicales et pédagogiques** précédentes dans une démarche cohérente, en articulant technique, expression, créativité et méthodologie au service d'une séquence d'enseignement en ESAHR, en lien avec les compétences et objectifs détaillés dans la section *Contenu, objectifs, sources et supports*.
- **Défendre devant le jury les travaux réalisés en classe, à domicile ou en stage**, en explicitant les choix méthodologiques et en adoptant une posture réflexive.
- **Transcrire un morceau en notation musicale**, le chanter et l'accompagner ;
- **Prestre une leçon complète en ESAHR** sur un sujet imposé, en mobilisant l'ensemble des compétences didactiques et musicales travaillées.

L'UE est validée si la cote globale obtenue à cette épreuve intégrée est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités de l'UE III.01 préparent l'étudiant·e à concevoir et mettre en œuvre des séquences pédagogiques de formation musicale adaptées aux niveaux F4, F5, FA3 ainsi qu'aux filières de qualification et de transition en ESAHR. Ces séquences s'inscrivent dans le cadre fixé par l'**AGCF du 11 octobre 2023 relatif au référentiel de compétences et à l'organisation des cours en ESAHR**, et visent à développer les quatre axes fondamentaux : **maîtrise technique, intelligence artistique, créativité et autonomie**.

Les contenus abordés couvrent l'ensemble des objectifs et compétences définis par le référentiel : développer l'observation, l'écoute, la concentration, la mémorisation, la rigueur et la curiosité ; s'approprier les bases corporelles et vocales (respiration, posture, diction), les dimensions temporelles (tempo, pulsation, rythme), expressives (dynamique, phrasé, timbre), mélodiques et harmoniques (intervalles, accords, cadences) ; pratiquer la musique seul et en groupe, avec ou sans partition, dans des styles variés ; décoder et restituer à l'oreille, déchiffrer et interpréter un texte musical, improviser ou créer des variantes, lire à vue et se produire devant un auditoire. Ces apprentissages sont systématiquement envisagés dans une perspective de **transposition pédagogique** : l'étudiant-e apprend à transformer ces objectifs et compétences en séquences progressives et adaptées au public de l'ESAGR (niveaux F4, F5, FA3, qualification et transition), en articulant technique, expression, créativité et autonomie.

Tous les documents, consignes et supports pédagogiques sont mis à disposition sur la plateforme Moodle.

UE III.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 3

Crédits	4/60
Heures de cours	60h
Prérequis	UE II.02
Responsable de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volum e horaire	Période de l'année	Pondératio n au sein du programme	Enseignantes
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Ariane Crespin
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » visent à ouvrir les étudiant·e·s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Elles les encouragent à s'affirmer comme musiciens et pédagogues créatifs et à prendre une part active dans une création collective en tant qu'interprètes, instrumentistes et compositeurs·trices.

- En expérimentant une pédagogie par projets, les étudiant·e·s développent l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en soi, le sens des responsabilités, l'audace, l'initiative, la curiosité et le partage culturel. Ils·elles s'ouvrent à la collaboration avec leurs pairs, mais aussi aux publics rencontrés lors des restitutions, aux artistes, aux lieux et aux activités culturelles qui leur sont proposés.
- Ils·elles apprennent à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestration, arrangement, accompagnement, chant, interprétation), tout en expérimentant le rythme sous des formes corporelles et expressives (percussions, percussions corporelles, mouvement, danse, jeux rythmiques). Les compétences techniques, musicales et expressives sont progressivement travaillées et intégrées, afin de permettre à chacun·e d'affirmer sa personnalité artistique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE III.02 permettront d'évaluer la capacité de l'étudiant·e à :

- mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires dans les domaines artistiques et pédagogiques concernés, et établir des liens entre eux dans une perspective d'ouverture culturelle et de construction d'une culture commune ;
- communiquer avec rigueur et créativité, en maîtrisant la langue française écrite et orale de manière adaptée aux contextes artistiques, pédagogiques et collaboratifs ;
- concevoir et mettre en œuvre des démarches d'enseignement et d'apprentissage variées, capables de renforcer la motivation et la confiance en soi des élèves, tout en développant leur créativité, leur esprit d'initiative et leur coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation combine :

- une création artistique collective menée à l'IMEP ;
- une épreuve disciplinaire rythmique et corporelle.

L'UE est validée si la cote globale obtenue est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités de l'UE III.02 visent à approfondir la pratique rythmique, corporelle et vocale dans une perspective artistique et pédagogique. Elles s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage par projet, où les contenus, les ouvertures culturelles et les supports varient en fonction du projet collectif mené.

Les contenus abordés incluent notamment :

- la pratique des percussions corporelles ;
- l'approche et la pratique de rythmiques du monde, avec une attention particulière à l'expérience corporelle des différences binaires/ternaires, en lien avec les prescrits du référentiel ECA ;
- la découverte de danses traditionnelles, locales et internationales, illustrant les caractères binaires et ternaires ;
- le travail de l'expression corporelle des « mouvements invisibles » de la musique (phrasé, intensité, contour mélodique, rythme, pulsation, forme).

Des prolongements culturels et créatifs viennent enrichir cette pratique :

- ouverture aux langues et à l'ethnomusicologie ;
- exploration de chants du monde et de chants polyphoniques dans des langues d'origines variées, associés à la danse ;
- expérimentation de démarches créatives : consignes inventives, harmonisation et orchestration de chansons, processus de mise en scène.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation sont disponibles sur Moodle.

UE III.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	UE II.03
Responsable de l'UE	Thierry Bouillet thierry.bouillet@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet Michel Lambert
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Jean-Michel Gillard
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Philippe Preudhomme

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par la voix, le corps, un instrument et l'écriture, en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera progressivement amené·e à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire au moyen d'un système de notation.

Il·elle découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

Il·elle apprendra à s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, à apprécier différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et en opérant des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écriture, à partir de l'observation du répertoire, auront pour objectif de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (études pour débutants, arrangements pour un groupe d'élèves).

- UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences en écoute et en lecture musicales, et permettra d'acquérir les notions fondamentales de théorie musicale. Elle visera également à définir des stratégies de travail et une méthodologie favorisant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.
- UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques, ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Elle introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écriture essentiellement liées au système tonal.

- UE III.03 perfectionnera les compétences en audition musicale, en maîtrise corporelle des productions rythmiques, ainsi qu'en lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écriture y seront approfondies à travers l'étude de styles, genres, traditions et époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer la capacité de l'étudiant-e à :

- mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis dans les référentiels pour les matières et niveaux auxquels la formation prépare à enseigner ;
- comprendre les fondements et les enjeux de la discipline (épistémologie) ;
- établir des liens entre les différentes disciplines artistiques et culturelles, dans une perspective de construction d'une culture commune et de développement responsable et solidaire.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote moyenne des différentes évaluations, orales et écrites, est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est organisée en quatre modules complémentaires : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

- **Oreille** : développer une écoute musicale fine et intelligente, capable de qualifier rapidement les paramètres du langage, de mémoriser des références sonores, d'établir des analogies, et de conforter les connaissances théoriques. Les qualités attendues sont :
 - o une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
 - o la capacité de représentation sonore intérieure (lecture silencieuse, évocation de basses, etc.) ;
 - o une mémoire musicale exercée et riche en références.
- **Rythme** : assurer une assise corporelle solide, développer la coordination motrice, décoder et ressentir les notations, et comprendre les interactions entre rythme, mélodie, harmonie et forme.
- **Lecture** : associer image sonore et partition, intégrer mélodie, rythme et subtilités d'interprétation, et cultiver le goût pour la lecture de partitions et la découverte de répertoires.
- **Théorie** : synthétiser les notions théoriques activées dans les autres modules, en donnant cohérence et structure aux apprentissages.

Des activités complémentaires d'**analyse et écriture** visent à fournir des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation du répertoire. Elles abordent :

- la contextualisation historique,
- la problématique des styles,
- l'analyse formelle, harmonique, phraséologique, motivique et paradigmatique,
- la capacité de synthèse à l'issue d'une analyse,
- le réinvestissement des notions observées à travers l'écriture.

Tous les contenus, ressources, consignes et critères d'évaluation sont disponibles via l'intranet de l'IMEP (Moodle).

UE III.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 3

Crédits	5/60 (2 IMEP + 3 Hénallux)
Heures de cours	51h
Prérequis	UE II.04 + U.E. II.01
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP + Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PSYCHOPÉDAGOGIE – DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1	1	Pierre-Emmanuel Aubry
QUESTIONS APPROFONDIES D'ORTHOPÉDAGOGIE ET TECHNOLOGIE	3	36h	Q1	1	Mireille Klinkers

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de Didactique et pédagogie générale ont pour objectif de donner à l'étudiant-e les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'activités d'enseignement de la musique.

Elles associent deux approches complémentaires :

- à l'IMEP, le cours de Psychopédagogie – Didactique générale, centré sur les cadres légaux, la posture professionnelle et la mise en œuvre concrète de la didactique en ESAHR ;
- à la Hénallux, le cours Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie, axé sur la différenciation, l'inclusion et l'usage réfléchi du numérique dans les apprentissages.

Ces deux volets visent à renforcer les compétences professionnelles, réflexives et relationnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant en ESAHR.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Partie IMEP – Psychopédagogie et didactique générale

Les activités d'apprentissage menées à l'IMEP permettront d'évaluer :

- la compréhension des cadres légaux et institutionnels propres à l'enseignement artistique ;
- la capacité à intégrer les quatre axes pédagogiques du référentiel ESAHR dans la conception et la conduite des leçons ;
- la réflexion sur la posture professionnelle, la communication et la gestion de classe ;
- la conscience des enjeux psychologiques, relationnels et émotionnels liés à l'enseignement.

Partie Hénallux – Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie

Les activités d'apprentissage menées à la Hénallux permettront d'évaluer :

- la compréhension des besoins spécifiques des élèves et la capacité à mettre en œuvre des pratiques différenciées ;
- l'utilisation pertinente d'outils technopédagogiques au service des apprentissages ;

- la maîtrise des fondements de l'orthopédagogie, de la remédiation et de l'inclusion ;
- la réflexion critique sur le système éducatif, son organisation et les politiques d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en deux évaluations distinctes à l'Henallux et à l'Imep.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Partie IMEP – Psychopédagogie et didactique générale

Le cours est structuré en trois volets :

Cadre légal et institutionnel

- Analyse approfondie de l'AGCF du 11 octobre 2023 relatif au référentiel de compétences ESAHR
- Étude du Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des personnels de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB
- Examen de la circulaire 9149 : Mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles – fonction de recrutement

Volet pédagogique

- Réflexion sur les quatre axes pédagogiques du référentiel ESAHR : maîtrise technique, intelligence artistique, autonomie, créativité
- Élaboration, par petits groupes, de canevas de leçons types intégrant ces axes
- Présentation devant la classe et analyse réflexive collective

Dynamique de groupe et posture professionnelle

- L'enseignant face aux adolescents : communication, motivation, gestion de classe
- Gestion du stress et équilibre personnel : stratégies de régulation, conscience corporelle et vocale, prévention de l'épuisement professionnel

Supports : référentiels, décrets, circulaires et ressources Moodle IMEP

Partie Hénallux – Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie

Objectifs

- Approfondir la compréhension des troubles d'apprentissage et des besoins spécifiques
- Développer des pratiques de différenciation et d'inclusion
- Découvrir et utiliser de manière critique les outils techno pédagogiques
- Comprendre les enjeux structurels et politiques du système éducatif

Contenu

- Organisation de l'enseignement en FWB : structure du système ordinaire et spécialisé
- Vers une école plus efficace et plus équitable : Décret Mission, pilotage, Pacte pour un enseignement d'excellence, Code de l'enseignement
- Métier d'enseignant : place, responsabilités, contraintes, documents, neutralité, évaluation, inspection
- Analyse de situations complexes d'apprentissage : obstacles et leviers pédagogiques
- Études de cas en orthopédagogie : aménagements raisonnables, co-intervention, suivi individualisé
- Outils numériques et techno pédagogiques au service de l'autonomie et de la créativité des élèves
- Réflexion critique sur les apports et limites du numérique dans l'enseignement artistique

UE III.05 : Stages – cycle 1 bloc 3

Crédits	10/60
Heures de cours	30h
Prérequis	UE II.05 U.E. II.01
Responsable de l'UE	Pierre-Emmanuel Aubry peaubry@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
STAGES	10	30h	Q1+Q2	3	Pierre-Emmanuel Aubry

Contribution au profil d'enseignement du programme

L'unité d'enseignement « Stages » a pour objectif de consolider, en fin de bachelier, la capacité de l'étudiant à concevoir, structurer et animer des cours de formation musicale de manière efficace et adaptée à tous les niveaux d'apprentissage, de la filière préparatoire à la filière de transition.

En bloc 3, les étudiants assument la pleine responsabilité de la conduite de leurs leçons au sein des établissements de l'ESHR. Ils n'effectuent plus que des stages actifs, durant lesquels ils conçoivent, animent et évaluent leurs séquences pédagogiques, sous la supervision de leurs maîtres de stage et du professeur responsable.

Cette phase vise à renforcer la maîtrise des approches pédagogiques, à développer une autonomie professionnelle affirmée et à consolider la capacité à analyser et ajuster sa pratique en situation réelle d'enseignement.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE III.05 permettront d'évaluer :

- la conception et la conduite de séquences pédagogiques complètes, adaptées aux différents niveaux et filières de l'ESHR ;
- la capacité à articuler les quatre axes du référentiel ESHR (maîtrise technique, intelligence artistique, autonomie, créativité) dans les activités proposées ;
- la posture professionnelle de l'étudiant, sa gestion du groupe-classe et sa communication pédagogique ;
- la rigueur dans la planification, la préparation des supports et l'évaluation formative des élèves ;
- la capacité à analyser et ajuster sa pratique à partir des retours de terrain, d'observations filmées et des évaluations du maître de stage ;
- la cohérence entre le travail mené en stage et les démarches de réflexion issues des cours de didactique et de méthodologie.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'unité d'enseignement est validée si la cote globale atteint au minimum 10/20.

La note finale est pondérée comme suit :

- Périodes actives (stages) : 60 %
- Évaluation par le professeur (Conservatoire de Namur, leçons testées en classe, analyse des leçons filmées, tenue de la farde de stage) : 40 %

Contenu, objectifs, sources et supports

Une attention particulière est accordée à la pédagogie des classes de formation musicale des niveaux F4 à F5, ainsi que des filières de qualification, de transition et des cours pour adultes (FA2 et FA3).

L'étudiant bénéficie d'un suivi individualisé pour ses stages en ESAHR, en lien direct avec les objectifs et compétences du référentiel ESAHR (AGCF du 11 octobre 2023).

L'accent est mis sur la gestion de séquences complètes et sur la réflexion approfondie relative à la posture professionnelle de l'enseignant.

Chaque étudiant doit accomplir **30 périodes de stage** au sein de l'ESAHR durant l'année académique.

30 périodes actives (enseignement devant la classe)

- Minimum 8 périodes en F4 ou FA2
- Minimum 8 périodes en F5 ou FA3
- Minimum 6 périodes en Qualification ou Transition
- Maximum 4 périodes en F1 à F3
- 2 périodes obligatoires dans les classes de M. Aubry (Conservatoire de Namur)
- Réalisées au moins dans trois établissements différents
- 2 leçons filmées dans leur intégralité et transmises au professeur (il est conseillé de conserver des extraits courts pour les épreuves intégrées)

10 leçons complètes testées en classe

- Préparées et réalisées en supplément des heures de stage
- Évaluées par le professeur
- Reprises possibles dans le cadre des stages ESAHR
- Sujets imposés ou préparatoires aux stages

Les périodes d'observation préalables, bien que vivement recommandées, ne peuvent être comptabilisées dans les 30 périodes de stage.

Les consignes détaillées (calendrier, échéances, documents administratifs, démarches et sanctions) sont précisées dans le document « B3 consignes de stage 2025-2026 » disponible sur la page Moodle du cours.

UE III.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	4/60 (IMEP)
Heures de cours	75h
Prérequis	UE II.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller → catherine.miller@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller
ORGANOLOGIE	2	15h	Q1	1	Thierry Bouillet

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne. Dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité artistique, ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter non seulement son bagage culturel, mais également sa pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle, qui invite à la découverte multiculturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts-clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Maîtrise des notions principales de l'histoire de la musique (périodes stylistiques, compositeurs et œuvres majeures, évolution des genres et des formes).

Capacité à entendre et reconnaître les œuvres du passé (genres, formes, époques, styles).

Capacité à s'exprimer oralement et par écrit, avec une maîtrise approfondie de la langue française.

Maîtrise de la littératie médiatique dans le contexte de la recherche documentaire en histoire de la musique.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

L'évaluation de l'UE se fait par la remise d'un portfolio qui combine à la fois la synthèse des auditions commentées vues par l'étudiant·e et la réalisation d'un travail écrit, présenté oralement devant la

responsable de l'UE. Le sujet de ce travail sera choisi en lien avec le contenu du cours d'histoire de la musique et le sujet du TFE de l'étudiant.

UE III.07 : Communiquer et collaborer– cycle 1 bloc 3

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	Aucun
Responsable de l'UE	Sophie Cavigioli sophie.cavigioli@henallux.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
COMMUNIQUER ET COLLABORER	4	30h	Q1	1	Cécile Hayez Afroditi Maravelaki Sophie Cavigioli

Contribution au profil d'enseignement du programme

Acquis d'apprentissage terminaux :

- Agir en tant qu'acteur d'une organisation, conscient des enjeux sociétaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux, dans le respect de l'éthique professionnelle et des valeurs citoyennes.
- Coopérer avec les différents acteurs en vue de remplir les missions de l'école.
- Construire et mettre en œuvre des dispositifs d'apprentissage qui s'appuient sur une maîtrise disciplinaire, didactique, psychopédagogique, ancrés dans les enjeux du XXI^e siècle.
- Gérer le groupe classe en situation pédagogique et éducative.
- Pratiquer la démarche réflexive.
- S'inscrire dans une dynamique de développement professionnel.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

- proposer des outils de communication et de collaboration appropriés à des contextes éducatifs variés
- rendre explicite l'usage de la langue de scolarisation et des langues des disciplines dans ses pratiques d'enseignement-apprentissage
- prendre en compte l'hétérogénéité des groupes pour favoriser l'inclusion

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

	Septembre - Janvier	Deuxième session
Travaux	5 travaux liés au module "Langue de scolarisation" pondération : 50%	5 travaux liés au module "Langue de scolarisation" pondération : 50%
Examens	Examen écrit pour le module "Communication et collaboration" pondération : 50%	Examen écrit pour le module "Communication et collaboration" pondération : 50%

* Pondération en % par rapport au total

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques

- exposés avec supports type powerpoint
- moments d'exercisation
- visionnage de vidéo, lectures
- discussions

Contenus

- le travail collaboratif des enseignants: cadre légal, enjeux et définition
- le travail en collaboration dans l'équipe
- le coenseignement
- le partenariat avec les familles
- langue de scolarisation, langues des disciplines, langues de la maison: cadre légal, enjeux et définition
- analyse des pratiques langagières à l'école et dans la classe
- outils pour soutenir le développement de la langue de scolarisation chez les élèves

Supports indispensables

Les supports de cours sont disponibles sur Moodle

UE III.08 : TFE – cycle 1 bloc 3

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	Aucun
Responsable de l'UE	Charlotte Dejaegher charlotte.dejaegher@unamur.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION	4	30h	Q2	1	Charlotte Dejaegher Cédric Vanhoolandt Coralie Sampaoli

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

- Connaître les différentes options épistémologiques traversant la recherche en éducation et leur opérationnalisation en paradigme de recherche
- Connaître les lieux de commande, de production et de publication de la recherche en éducation
- Construire une problématique et développer un appareil méthodologique au service d'une question de recherche en éducation

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

	Février - Juin	Deuxième session
Travaux	pondération : 100%	pondération : 100%

* Pondération en % par rapport au total

Travail écrit présentant un design de recherche sur une problématique liée à l'enseignement, l'apprentissage ou l'éducation, construite par l'étudiant·e.

L'évaluation tiendra compte de l'implication particulière de l'étudiant·e au long du processus d'apprentissage.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques

Présentation de contenus théoriques et ancrage dans le contexte de recherche en éducation

Temps encadrés de réinvestissement des contenus au sein d'un travail d'élaboration de design de recherche.

Contenus

1. Paysage de la recherche en éducation

Epistémologie de la recherche ; grands courants de recherche (objets, problématiques, méthodologies) soulevés dans le champ de l'enseignement et de la formation ;

2. Relations entre la recherche et l'enseignement/la formation des enseignants

Stratégies et outils de médiation de savoirs entre chercheurs, formateurs et enseignants

3. Méthodes de la recherche

Construction d'une problématique de recherche ; élaboration d'un cadre théorique et d'un design méthodologique de recueil et d'analyse de données

Supports indispensables

Les supports de cours seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

Des ressources complémentaires seront mises à disposition sur le Moodle.